

Encadrer des ateliers handi-danse adaptée

RS7159 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44521, 44079, 45071, 44089, 44057
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2025
Date d'échéance	30/04/2028

Certificateur(s)

FEDERATION HANDIDANSE ADAPTEE INCLUSIVE · SIRET : 41096506500080

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification est destinée aux employés de structures médico-sociales et hospitalières qui souhaitent s'engager auprès des personnes en situation de handicap, déficiente et des personnes âgées avec ou sans dépendance en les faisant participer à des ateliers handi-danse adaptée au sein des structures où elles résident

En France, les activités professionnelles des personnels de structures médico-sociales et hospitalières sont définies en fonction d'un handicap ou d'une déficience spécifique. Les Instituts Médico-Éducatifs (IME) se consacrent aux soins des personnes atteintes de déficiences intellectuelles. Les Instituts d'Éducation Motrice (IEM) s'occupent des personnes atteintes de handicaps moteurs. Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont dédiées aux personnes polyhandicapées. Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) s'occupent des personnes autistes et des personnes atteintes de handicaps mentaux. Les personnes atteintes de déficiences sensorielles sont accueillies dans différentes structures en fonction de leur handicap spécifique ; c'est l'Association Nationale des Parents d'Enfants Déficieux Auditifs (ANPEDA) qui s'occupe des personnes sourdes ou malentendantes, et l'Union Nationale des Aveugles et Déficieux Visuels (UNADEV) qui s'occupe des personnes aveugles ou malvoyantes. Enfin, les Établissements Hospitaliers pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sont destinés à prendre soin des personnes âgées dépendantes.

Elles ont toutes en communs d'avoir des espaces de vie dédiés aux interactions entre les résidents eux-mêmes mais aussi entre les résidents et les personnels encadrants. Aussi, pour élargir le champs des activités culturelles réalisées en interne, la certification « Encadrer des ateliers handi-danse adaptée » permet d'attester de compétences indispensables à l'encadrement de tels ateliers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer la salle en vérifiant l'état du sol et en installant les équipements nécessaires pour réaliser les exercices et travailler avec des publics en situation de handicap en toute sécurité?.

Utiliser des musiques et des tempo diversifiés prédéfinies en prenant en compte les contraintes spécifiques liées aux handicaps pour faciliter la flexibilité? des exercices et contribuer à l'acquisition de l'autonomie et à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. (Utiliser les musiques prédéfinies et adaptées aux différents handicaps en suivant les recommandations des formateurs handi-danse)

Transmettre la danse aux personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les techniques et l'écoute musicale, la pulsation, le rythme, et la composition d'une musique (intro/couplet/refrain), ainsi que sur les musiques fournies par le centre de formation / la F.H.D.A.I., afin de permettre aux participants à l'atelier d'acquérir la compréhension du lien entre la danse, les mouvements et la musique.

Stimuler les personnes en situation de handicap et réagir à leurs messages verbaux et non verbaux en modifiant son intonation, son débit, ou la hauteur de sa voix afin de rectifier des mouvements, et favoriser la réussite des mouvements des personnes en situation de handicap

Réaliser une mise en route du corps, sur place et en déplacement, adaptée aux handicaps ou déficiences des personnes en situation de handicap pour les mettre en danse, préparer les différentes parties du corps, et éviter tout incident durant les exercices et ainsi les stimuler.

Utiliser les différentes propositions de mouvements qui lui ont été transmises afin de les réaliser dans l'ordre qu'il souhaite et élaborer une chorégraphie adaptée sur une musique prédéfinie permettant l'autonomie des participants.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une certification de son secteur professionnel en lien avec le secteur médico-social.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 membres, représentants de la handi-danse (danse à destination des publics en situation de handicap), et d'un des métiers du secteur médico-social, au moins deux d'entre eux sont extérieurs à l'organisme certificateur. Ainsi le jury se compose :

- Un professionnel de la handi-danse, interne à la F.H.D.A.I.
- 2 professionnels externes à la F.H.D.A.I., représentants de la handi-danse et issus du secteur médico-social ou hospitalier

Base légale

Date de décision	30/04/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2028
Date de dernière délivrance possible	30/10/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

catalogue :

Formation :

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7159/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	1
Régions couvertes	3
Prix indicatif	5 500 €
Durée	105 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.